

---

**Conférence des Parties  
chargée d'examiner le Traité  
sur la non-prolifération  
des armes nucléaires en 2010**

13 mai 2009

Original : français

---

Troisième session  
New York, 4-15 mai 2009

**Désarmement nucléaire : l'engagement concret  
de la France**

**Document de travail présenté par la France**

« Plutôt que de faire des discours et des promesses, sans les traduire en actes, la France, elle, agit ». (Discours de Cherbourg, 21 mars 2008)

1. L'action de la France en matière de lutte contre la prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement est guidée par des principes constants : œuvrer à un monde plus sûr et à un ordre international plus juste fondé sur la règle de droit et sur la sécurité collective, prévenir les menaces contre la paix, respecter le droit à la légitime défense, refuser la course aux armements et progresser vers le désarmement général et complet. Conformément aux objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en matière de désarmement nucléaire et de désarmement général et complet, qu'elle a fait siens, la France a pris des mesures unilatérales importantes (voir annexe). Comme l'a rappelé le Président de la République le 21 mars 2008 dans son discours de Cherbourg, la France fonde sa doctrine de dissuasion sur le principe de stricte suffisance. La France a toujours veillé à maintenir son arsenal nucléaire au niveau le plus bas possible, compatible avec le contexte stratégique.

**I. Ce que la France a fait**

2. La France a un bilan exemplaire – et unique au monde – en matière de désarmement nucléaire : premier État, avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, à avoir signé et ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE); premier État à avoir décidé la fermeture et le démantèlement de ses installations de production de matières fissiles pour les armes nucléaires; seul État doté d'armes nucléaires à avoir démantelé, de manière transparente, son site d'essais nucléaires situé dans le Pacifique; seul État à avoir démantelé ses missiles nucléaires sol-sol; seul État à avoir réduit volontairement d'un tiers le nombre de ses sous-marins nucléaires lanceurs d'engins.



## **II. Ce que la France a décidé**

3. En 2008, le Président de la République a annoncé la réduction d'un tiers du nombre d'armes nucléaires, de missiles et d'avions de la composante aéroportée. Après cette réduction, l'arsenal français total comprendra moins de 300 têtes nucléaires, soit la moitié du nombre maximal de têtes que la France ait eu pendant la guerre froide. En donnant cette information, la France est pleinement transparente, car elle n'a aucune autre arme que celles de ses stocks opérationnels.

4. Manifestation supplémentaire d'une volonté de transparence, le Président de la République a décidé d'inviter des experts internationaux à venir constater le démantèlement des installations de production de matières fissiles pour les armes nucléaires de Pierrelatte et de Marcoule. La France a organisé cette visite le 16 septembre 2008 pour des représentants de plus d'une quarantaine d'États membres de la Conférence du désarmement, et le 16 mars 2009 pour des experts non gouvernementaux. C'est la première fois qu'un État doté ouvre les portes de ses anciennes installations nucléaires militaires.

5. En outre, de façon constante et concrète, la France a œuvré en faveur du désarmement au niveau international. À l'occasion de sa présidence de l'Union européenne en 2008, elle s'est engagée résolument afin que l'Europe formule, pour la première fois, des initiatives ambitieuses en la matière.

## **III. Ce que la France propose, avec ses partenaires européens**

6. Sur la base des propositions formulées par le Chef de l'État à Cherbourg, la France a, conjointement avec ses partenaires européens, présenté un plan d'action en matière de désarmement dans la perspective de la Conférence d'examen du TNP de 2010, qui a été endossé par les 27 chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne en décembre 2008 :

- La ratification universelle du TICE et l'achèvement de son régime de vérification, ainsi que le démantèlement, dès que possible, de toutes les installations d'essais nucléaires, de manière transparente et ouverte à la communauté internationale;
- L'ouverture sans délai et sans préconditions de la négociation d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, ainsi que la mise en place d'un moratoire immédiat sur la production de ces matières;
- La mise au point par les puissances nucléaires de mesures de confiance et de transparence;
- Des progrès supplémentaires dans les discussions en cours entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur le développement d'un arrangement juridiquement contraignant post-START (négociations sur le Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs), ainsi qu'une réduction globale du stock mondial d'armes nucléaires conformément à l'article VI du TNP, en particulier par les États qui possèdent les plus larges arsenaux;

- La prise en compte des armes nucléaires tactiques, par les États qui en possèdent, dans les processus globaux de maîtrise des armements et de désarmement, en vue de leur réduction et de leur élimination;
- L'ouverture de consultations sur un traité interdisant les missiles sol-sol de portées courte et intermédiaire;
- L'adhésion et la mise en œuvre par tous du Code de conduite de La Haye, contre la prolifération des missiles balistiques;
- Au-delà, une mobilisation dans tous les autres domaines du désarmement.

## Annexe

## Désarmement nucléaire : l'engagement concret de la France

## Ce que la France a fait

<i>Type de mesure</i>	<i>Mesure prise</i>	<i>Commentaires</i>
<b>Réduction du format des forces de dissuasion depuis la fin de la guerre froide</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démantèlement complet de la composante sol-sol</li> <li>• Réduction de la composante océanique : réduction du nombre de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins en service de six à quatre</li> <li>• Réduction de la composante aéroportée : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Retrait anticipé du service et démantèlement des bombes nucléaires AN52 emportées par les avions Jaguar et Mirage III</li> <li>– Retrait des avions stratégiques Mirage IV de la mission nucléaire</li> </ul> </li> <li>• Réduction annoncée en 2008 d'un tiers du nombre d'armes nucléaires, de missiles et d'avions de la composante aéroportée, ce qui portera l'arsenal français total à moins de 300 têtes nucléaires</li> </ul>	<p>« La France applique un principe, celui de la stricte suffisance : elle maintient son arsenal au niveau le plus bas possible, compatible avec le contexte stratégique » (Discours de Cherbourg, 21 mars 2008).</p> <p>Seul État doté d'armes nucléaires ayant déployé des systèmes d'armes nucléaires sol-sol à avoir totalement éliminé ces derniers</p> <p>Au total, avec les mesures annoncées par le Président de la République le 21 mars 2008, le nombre de vecteurs a été réduit de plus de moitié depuis 1985.</p> <p><b>Nous proposons l'ouverture de consultations sur un traité interdisant les missiles sol-sol de portées courte et intermédiaire.</b></p>
<b>Adaptation des caractéristiques opérationnelles des forces nucléaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déciblage, annoncé en 1997, réaffirmé à plusieurs reprises, dernièrement en 2008</li> <li>• Allègement de la posture d'alerte des deux composantes en 1992 et 1996. Ces réductions des niveaux d'alerte ont porté tant sur les délais de réaction des forces que sur le nombre de systèmes d'armes.</li> </ul>	<p>« Quand la sécurité internationale s'améliore, la France en tire les conséquences [...] <b>je confirme qu'aucune de nos armes n'est ciblée contre quiconque</b> » (Discours de Cherbourg).</p>
<b>Arrêt de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interruption de la production de plutonium dès 1992 et d'uranium hautement enrichi en 1996</li> <li>• Mise à l'arrêt et démantèlement (décidé et en cours de réalisation) des infrastructures dédiées de</li> </ul>	<p>Seul État à avoir décidé et mis en œuvre le démantèlement de ses installations de production de matières fissiles pour les armes nucléaires.</p>

Type de mesure	Mesure prise	Commentaires
<b>Arrêt des essais nucléaires</b>	<p>Pierrelatte et de Marcoule. Ce démantèlement représente un coût de 6,1 milliards d'euros (dont 1,6 milliard d'euros déjà investis).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêt définitif des essais nucléaires annoncé le 20 janvier 1996</li> <li>• Démantèlement des installations du Centre d'expérimentation du Pacifique annoncé en 1996 et achevé fin juillet 1998</li> <li>• Soutien au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) signé par la France le 24 septembre 1996 et ratifié le 6 avril 1998. Soutien actif, technique et financier, au Secrétariat technique provisoire du TICE</li> </ul>	<p>Nous demandons l'ouverture sans délai et sans préconditions de négociations sur un <b>traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires</b>. Nous appelons aussi tous les États concernés à <b>démanteler leurs capacités de production</b>.</p> <p><b>Nous appelons à la mise en place d'un moratoire immédiat sur la production de ces matières.</b></p> <p>Seul État doté d'armes nucléaires à avoir fermé et démantelé son centre d'expérimentation nucléaire. La France n'a plus, aujourd'hui, d'installations lui permettant d'effectuer des essais nucléaires.</p> <p><b>Nous appelons au démantèlement de tous les sites d'essais nucléaires, de manière transparente et ouverte à la communauté internationale.</b></p> <p><b>Nous appelons à la ratification universelle du TICE</b> ainsi qu'à l'achèvement de son régime de vérification.</p>
<b>Transparence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Doctrine : discours du Président de la République le 21 mars 2008 précisant la doctrine française de dissuasion</li> <li>• Capacités : l'arsenal français <b>total</b> comprendra <b>moins de 300 têtes nucléaires</b>. Annonce que la France n'a <b>pas d'armes nucléaires en réserve</b>.</li> <li>• Visite sans précédent des anciennes installations de Pierrelatte et de Marcoule dédiées à la production de matières fissiles pour les armes nucléaires par les États membres de la Conférence du désarmement (16 septembre 2008) et par des experts non gouvernementaux (16 mars 2009)</li> </ul>	<p>« J'ai également décidé que la France pouvait et devait être transparente sur son arsenal nucléaire, comme personne au monde ne l'a encore fait. Après cette réduction, notre arsenal comprendra moins de 300 têtes nucléaires. C'est la moitié du nombre maximum de têtes que nous ayons eu pendant la guerre froide. En donnant cette information, la France est pleinement transparente car elle n'a aucune autre arme que celles de ses stocks opérationnels » (Discours de Cherbourg).</p> <p><b>La France joue le jeu de la transparence qui renforce la confiance.</b> Nous souhaitons que</p>

*Type de mesure*

*Mesure prise*

*Commentaires*

---

d'autres nous rejoignent sur cette voie. **La poursuite du désarmement repose en effet sur la confiance, la transparence et la réciprocité.**

**Nous invitons les puissances nucléaires à s'entendre sur des mesures de transparence et de confiance.**

---